



Zollikofen, le 2 décembre 2013

# Principes en matière de politique du personnel

Date d'entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2014



SRK Kanton Bern  
CRS Canton de Berne

Bernstrasse 162  
Postfach - Case Postale 791  
3052 Zollikofen

Telefon 031 919 09 00  
kvbe@srk-bern.ch  
www.srk-bern.ch

## Art. 1 Principes

La Croix-Rouge suisse Canton de Berne se dote des principes suivants en matière de politique du personnel:

1. Notre politique du personnel crée des conditions propices à la mise en œuvre de la Stratégie de l'association CRS dans le canton de Berne.
2. Nous offrons aux bénévoles des activités exigeantes, sur le plan aussi bien des relations humaines que du contenu. Nous les préparons à leurs tâches, les encadrons et leur proposons un perfectionnement. Nous leur confions des mandats clairs et désignons les personnes auxquelles ils peuvent se référer. Nous apprécions et reconnaissons leur engagement.
3. Nous attribuons à nos collaborateurs des tâches qui correspondent à leurs aptitudes et à leurs capacités et leur offrons des conditions d'engagement et de travail attrayantes et concurrentielles. Nous encourageons leur perfectionnement ainsi que leur développement personnel et professionnel et convenons avec eux à intervalles réguliers des objectifs à atteindre.
4. Nous proposons aux membres des organes œuvrant à titre honorifique des tâches de direction sollicitant la mise à profit de leur expérience personnelle, de leur savoir professionnel et de leur réseau de relations.
5. Nous attendons de toutes les personnes exerçant une fonction de cadre qu'elles renforcent la participation et la coresponsabilité des collaborateurs qui leur sont subordonnés.
6. Nous encourageons la communication et la coopération entre les bénévoles, les collaborateurs et les personnes œuvrant à titre honorifique. Nous nous considérons comme une communauté de travail et d'apprentissage qui offre aux individus comme aux équipes la possibilité de s'épanouir.

7. Les bénévoles, les collaborateurs et les personnes œuvrant à titre honorifique sont les messagers de notre organisation humanitaire.

## **Art. 2 Entrée en vigueur**

Les Principes en matière de politique du personnel entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et remplacent ceux en date du 27 novembre 2006.

Croix-Rouge suisse Canton de Berne



Christiane Roth-Godat  
Présidente



Hans Peter Grossenbacher  
Directeur